



## Compte rendu de Conseil Municipal

### Séance du 14 octobre 2019

Nombre

de Membres en exercice

de Présents

date de la convocation : le 7 octobre 2019

de Votants

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze octobre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni en assemblée ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Bonnétable, sous la présidence de Monsieur Frédéric BARRÉ, Maire.

**Présents :** M. BARRÉ Frédéric, Maire, M. GODET Alain, Mme BELLANGER Geneviève, M. BLOT Alain, M. LEMONNIER Thierry, Mme LECAS Amélie, Mme PLEVER Marie-Laure, M. TORTEVOIS Jean-Louis, Mme JARRY Laëtitia, M. AVENARD Jean-François, Mme RENVOISÉ Annick, M. BALLU Lionel, Mme PEYRAUD Chantal, M. LECESVE Loïc, Mme GOUPIL Micheline, M. VANNIER Jean-Claude, M. TOURNET Bernard, Mme CORMIER Claudine, Mme GUILLARD Lisiane, M. CRAYON Patrick et M. DELAFOSSE Jean.

Absents ayant donné procuration : Mme GUILLOPÉ Rose-Marie à M. BARRÉ Frédéric, M. VOGEL Jean Pierre à Mme CORMIER Claudine, M. FERRAND Jean-François à Mme JARRY Laetitia, Mme CHARTRAIN Catherine à M. BLOT Alain et M. YVON Pascal à M. DELAFOSSE Jean.

Excusés ou absents : Mme DAVID Marie-France

**Secrétaire de Séance :** Mme LECAS Amélie

#### Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 9 septembre 2019
- Finances :
  - o budget général : décision modificative
  - o budget assainissement : décision modificative
  - o subvention CCAS
  - o avantage en nature repas pour les agents de la cantine
  - o subvention Association de la Cantine scolaire
- Fonctionnement :
  - o présentation succincte de la Maison Relais
  - o vente de tables abimées de la salle Mélusine
  - o location de la salle Saint Sulpice à la Communauté de Communes Maine Saosnois pour l'activité « Danse de Salon »
- Marchés publics
  - o dommage ouvrage pour les travaux de réhabilitation de l'école élémentaire
  - o travaux de marquage au sol
  - o acquisition de panneaux pour la signalétique verticale
  - o Affaires et questions diverses

Le compte rendu du conseil du 9 septembre est adopté à l'unanimité.



## 1) Finances

**DÉLIBÉRATION N° 2019-127 BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de délibérer afin d'ajuster les crédits budgétaires.

**BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Section	Sens	Chapitre	Article	Opération	Fonction	Libellé	Montant
Fonctionnement	Dépenses	011	60623		251	Alimentation	+ 1 500 €
		011	60631		251	Fournitures d'entretien	+ 800 €
		011	60632		020	Fournitures de petit équipement	- 10 000 €
		011	60632		251	Fournitures de petit équipement	+ 2 000 €
		011	60636		212	Vêtements de travail	+ 100 €
		011	60636		251	Vêtements de travail	+ 1 000 €
		011	611		251	Contrats de prestations de services	+ 27 000 €
		011	615221		211	Entretien et réparations - Bâtiments publics	+ 2 000 €
		011	615228		020	Entretien et réparations - Autres bâtiments	+ 10 000 €
		011	615231		822	Entretien et réparations - Voies	- 5 000 €
		011	615232		816	Entretiens et réparations - Réseaux	+ 5 000 €
		011	615232		412	Entretiens et réparations - Réseaux	+ 2 700 €
		011	61558		251	Entretien et réparations - Autres biens mobiliers	+ 2 000 €
		011	6156		020	Maintenance	+ 4 000 €
		011	6156		251	Maintenance	+ 2 000 €
		011	6161		212	Primes d'assurance	+ 6 000 €
		011	617		020	Etudes et recherches	+ 5 000 €
		011	6184		251	Versements à des organismes de formation	+ 2 800 €
		011	6261		020	Frais d'affranchissement	+ 1 500 €
		011	6262		213	Frais de télécommunications	+ 360 €
		011	627		212	Services bancaires	+ 1 530 €
		011	6288		822	Autres services extérieurs	+ 12 000 €
		011	63512		020	Taxes foncières	+ 1 100 €
		012	64131		251	Rémunération principale du personnel non titulaire	+ 35 000 €
		012	64136		251	Indemnités de préavis et de licenciement	+ 8 000 €
		012	64138		251	Autres indemnités personnel non titulaire	+ 4 000 €
		012	6451		251	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	+ 9 000 €
		012	6454		251	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	+ 1 500 €
		65	65448		020	Autres contributions	- 15 000 €
		65	6574		251	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	+ 22 600 €
		67	673		020	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	+ 5 520 €
		022	022		01	Dépenses imprévues	- 164 602 €
023	023		01	Virement à la section d'investissement	+ 100 280 €		
Fonctionnement	Recettes	013	6419		020	Remboursements sur rémunérations du personnel	+ 26 700 €
		013	6419		211	Remboursements sur rémunérations du personnel	+ 3 300 €
		013	6419		212	Remboursements sur rémunérations du personnel	+ 1 200 €
		70	70311		026	Concession dans les cimetières (produit net)	- 2 400 €
		70	70312		026	Redevances funéraires	- 900 €
		70	70323		822	Redevances d'occupation du domaine public com	+ 1 800 €
		70	7067		211	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	+ 1 000 €
		70	7067		212	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	+ 2 000 €
		70	7067		251	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	+ 64 000 €
		70	70846		314	Mise à disposition de personnel facturé - Au GFP de rattachement	+ 1 200 €
		70	70848		251	Mise à disposition de personnel facturée - aux autres organismes	- 16 940 €
		73	73223		01	FPIC	- 2 352 €
		74	7472		822	Participations - Région	- 1 270 €
		74	7473		411	Participations - Départements	- 2 750 €
		74	74748		213	Participations - Autres communes	+ 1 430 €
		74	7478		211	Participations - Autres organismes	- 6 000 €
		74	7478		212	Participations - Autres organismes	- 11 000 €
		75	752		314	Revenus des immeubles	- 9 000 €
		75	752		71	Revenus des immeubles	+ 2 300 €
		77	773		020	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	+ 1 000 €
77	773		212	Mandats annulés (sur exercices antérieurs)	+ 980 €		
77	7788		020	Autres produits exceptionnels	+ 27 390 €		



Investissement	Dépenses	20	2031		822	Frais d'études	- 10 000 €
		20	2051		251	Concessions et droits similaires	+ 280 €
		21	2128		411	Autres agencements et aménagements de terrains	+ 1 200 €
		21	2135		020	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	+ 90 000 €
		21	2135		212	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	+ 640 €
		21	2135		71	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	+ 910 €
		21	2158		412	Autres installations, matériel et outillage techniques	- 6 000 €
		21	2183		251	Matériel de bureau et matériel informatique	+ 3 900 €
		21	2184		251	Mobilier	+ 850 €
		21	2188		211	Autres immobilisations corporelles	+ 1 800 €
		21	2188		251	Autres immobilisations corporelles	+ 4 600 €
		23	2313	132	212	Constructions en cours	+ 560 000 €
		23	2315	132	212	Installations, matériel et outillage techniques en cours	- 300 000 €
		23	2315		020	Installations, matériel et outillage techniques en cours	- 78 000 €
	Recettes	10	10226		01	Taxe d'aménagement	+ 8 200 €
		13	1322		212	Subventions d'investissement - Régions	+ 126 700 €
		13	1327		212	Subventions d'investissement - Budget communautaire et fonds structurels	+ 25 000 €
		13	1328		212	Subventions d'investissement - Autres	+ 10 000 €
		021	021		01	Virement de la section de fonctionnement	+ 100 280 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter la décision modificative n° 2 du budget général.

#### DÉLIBÉRATION N° 2019-128 BUDGET ASSAINISSEMENT – DECISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de délibérer afin d'ajuster les crédits budgétaires.

#### DECISION MODIFICATIVE N° 2

Section	Sens	Chapitre	Article	Opération	Libellé	Montant
Fonctionnement	Dépenses	011	61523		Entretien et réparations - Réseaux	+ 10 000 €
		023	023		Virement à la section d'investissement	- 10 000 €
Investissement	Dépenses	21	2158		Autres installations, matériel et outillage techniques	- 10 000 €
	Recettes	021	021		Virement à la section de fonctionnement	- 10 000 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adopter la décision modificative n° 2 du budget assainissement.

#### DÉLIBÉRATION N° 2019-129 SUBVENTION AU CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire que la commune verse une subvention au CCAS de Bonnétable afin d'honorer le paiement des factures.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité le versement d'une subvention de 50 000 € au profit du CCAS de Bonnétable, une subvention complémentaire pourra intervenir en fin d'année.



## **DÉLIBÉRATION N° 2019-130 PERSONNEL – AVANTAGE EN NATURE REPAS**

*La commune de Bonnétable fournit quotidiennement à titre gratuit les repas aux agents de la cantine scolaire. Cette prestation est considérée par l'URSSAF comme un avantage en nature et par conséquent soumis à cotisations.*

*Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :*

- que les adjoints techniques et les adjoints d'animation travaillant pour la cantine bénéficient des repas à titre gratuit,*
- de fixer le montant forfaitaire de l'avantage en nature repas sur la base du barème établi annuellement par l'URSSAF.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :*

- de fournir à titre gratuit les repas aux adjoints techniques et adjoints d'animation travaillant à la cantine,*
- d'appliquer le barème établi par l'URSSAF pour l'avantage en nature repas à compter du 2 septembre 2019.*

## **DÉLIBÉRATION N° 2019-131 SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE LA CANTINE SCOLAIRE**

*Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'association de la cantine scolaire rencontre de grandes difficultés de trésorerie. Elle sollicite la commune de Bonnétable pour le versement d'une subvention exceptionnelle.*

*Monsieur le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de 9 500 €.*

*Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 9 500 € à l'association de la cantine scolaire de Bonnétable.*

*Il est précisé que Mme PLEVER n'a pas pris part ni au débat et ni au vote.*

### 2) Fonctionnement

M. le Maire et Mme Lecas présentent brièvement le projet de Maison Relais. Une réunion d'information pour les élus a eu lieu le 26 septembre et le support écrit a été envoyé à tous les conseillers municipaux.

## **DÉLIBÉRATION N° 2019-132 VENTE DE TABLES ABIMÉES DE LA SALLE MELUSINE**

*La Commune dispose aujourd'hui de quelques tables légèrement abîmées à la salle Mélusine suite à des dégâts des eaux.*

*M. le Maire propose au Conseil Municipal de les vendre au prix de 10 € T.T.C. la table.*

*Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à vendre les tables abîmées de la salle Mélusine, dans la limite des stocks et de 2 par personne, au prix de 10 € T.T.C. la table.*

*Un titre de recette sera émis aux acquéreurs.*

Suite à la question de Mme Cormier concernant les fuites d'eau à la salle Mélusine, M. Godet confirme que des ardoises sont fêlées et que la toiture est en mauvais état.

## **DÉLIBÉRATION N° 2019-133 LOCATION DE LA SALLE SAINT SULPICE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MAINE SAOSNOIS POUR L'ACTIVITE « DANSE DE SALON »**

*M. le Maire propose au Conseil Municipal de refacturer au réel l'utilisation de la Salle Saint Sulpice dans le cadre de l'activité « Danse de salon » à la communauté de Communes Maine Saosnois.*

*En effet, cette activité de danse proposée par une association dépend de la compétence facultative exercée par la Communauté de Communes qui ne peut recevoir l'activité dans les locaux de l'école de musique et de danse pour des questions techniques (sol).*

*Pour ce faire, il a été calculé le coût de fonctionnement 2018 de la salle Saint Sulpice qui s'élève à 3 848,36 € /an, soit 10,54 €/jour.*

*Il sera envoyé un titre de recette par an à la Communauté de Communes Maine Saosnois selon un décompte précis des réservations de l'Association de la danse au prix de 10,54 € la séance.*



*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'émettre un titre annuel à l'encontre de la Communauté de Communes Maine Saosnois pour l'occupation de la salle Saint Sulpice dans la cadre de l'utilisation de l'association de Danse de salon, et selon le barème énoncé ci-dessus, à compter de l'année 2019.*

### 3) Marchés publics

M. le Maire donne ensuite la parole à M. Lemonnier pour présenter le premier devis.

#### **DÉLIBÉRATION N° 2019-134 DOMMAGE OUVRAGE POUR LES TRAVAUX DE RENOVATION DU BATIMENT BROMACHER DE L'ECOLE ELEMENTAIRE**

*M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter un devis de la SMABTP pour une prestation de dommage ouvrage pour les travaux de rénovation du bâtiment Brombacher de l'école élémentaire.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le devis de la SMABTP pour un montant de 5 678,11€ T.T.C.*

Puis M. le Maire donne la parole à M. Godet pour présenter le devis suivant. Les marquages sont majoritairement des passages piétons, stop ou cédez le passage.

#### **DÉLIBÉRATION N° 2019-135 TRAVAUX DE MARQUAGE AU SOL**

*M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter un devis de Traçage Service pour des travaux de marquage au sol.*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le devis de Traçage Service pour un montant de 8 847,60 € T.T.C.*

#### **DÉLIBÉRATION N° 2019- 136 ACQUISITION DE PANNEAUX POUR LA SIGNALÉTIQUE VERTICALE DANS LA CADRE DES TRAVAUX DE L'ADAP**

*M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter un devis de Self Signal pour la signalétique verticale (achat de panneaux).*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le devis de Self Signal pour un montant de 279,30 € H.T.*

#### **DÉLIBÉRATION N° 2019- 137 ACQUISITION DE PANNEAUX POUR LA SIGNALÉTIQUE VERTICALE**

*M. le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter un devis de Self Signal pour la signalétique verticale (achat de panneaux).*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le devis de Self Signal pour un montant de 2 350,46 € H.T.*

### 4) Questions diverses

M. le Maire indique que :

- le comité du souvenir Français de Bonnétable remercie le conseil municipal pour la subvention attribué pour le voyage scolaire des CM1 et CM2 aux plages du débarquement de Normandie
- les conseillers municipaux ont dû recevoir l'invitation pour la commémoration du 11 novembre.

Mme Lecas indique que les dix membres du Conseil Municipal Jeunes ont élus leur nouveau Maire. Il s'agit de Kéran Bobet-Dupont.



M. Vannier s'étonne que plusieurs maisons n'aient pas encore mis leur nouveau numéro. Certains propriétaires ne sont pas encore venus en Mairie chercher les plaques et certains ne l'ont pas encore affiché.

M. Godet projette des photos des réalisations des services techniques concernant les travaux de peinture des portes de l'Eglise et les travaux du parking devant le cimetière.

Il remercie également l'Association « l'Art pour tous » qui a réalisé une fresque sur le mur du fonds de la Maison des Associations. La Commune a fourni la peinture et ce sont les membres de l'Association qui ont peint les motifs.

Le prochain conseil municipal est fixé au 12 novembre à 20h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

**Vu pour être affiché le 17/10/2019**

**le Maire, Frédéric BARRÉ**

